



L'EXEMPLE DANS LA RÉGION

Comment métamorphoser une rue du centre-ville de Marseille

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la "rue commune" dresse un constat sévère de la rue Liandier, dans le 8^e arrondissement de Marseille. Long de 500 mètres environ, cet axe du quartier du Rouet relie le Parc du 26^e Centenaire à l'avenue du Prado. "Dépourvue de plantations, bitumée, structurée par une chaussée écrasante et des bandes de stationnement longitudinales, la rue offre un visage essentiellement routier", écrivent les auteurs, qui jugent qu'elle "se traverse sans susciter d'autre intérêt que celui d'accéder à son logement, son lieu de travail ou à un lieu extérieur à la rue elle-même".

Dans leur guide, ils proposent donc une "scénarisation" d'une quarantaine de pages pour remodeler cet axe et l'adapter aux chaleurs écrasantes qui frappent la cité phocéenne chaque été et devraient se généraliser dans les décennies à venir. Ils notent tout d'abord que la rue présente "une orientation légèrement inclinée par rapport à l'axe Est-Ouest", soit "une direction défavorable" car elle induit en été une exposition "critique vers 16 heures, la rue étant complètement ensoleillée". Autre élément défavorable de cette rue, le fait qu'elle soit entièrement recouverte d'un asphalte foncé "contribue à emmagasiner la chaleur". Par ailleurs, elle bénéficie de peu de végétation qui pourrait apporter de la fraîcheur en été et manque d'ombrage. En revanche, sa configuration est "très propice à la ventilation de l'espace", notent les auteurs du guide.

"Une base de réflexion", selon la mairie

Ces derniers ont identifié quatre leviers prioritaires à actionner : "réduire l'exposition des espaces de la rue au rayonnement solaire direct entre 14 h et 18 h"; "réduire les capacités de stockage de la chaleur par les sols de la rue"; "réduire la réflexion du rayonnement solaire par les sols exposés au rayonne-



La rue Liandier relie le Parc du 26^e Centenaire à l'avenue du Prado.

/PHOTO T.L.

ment solaire direct"; "préserver la circulation de l'air dans la rue".

Pour améliorer l'ombrage de la rue, ils proposent de positionner des "masses végétales aériennes" ainsi que "des ombrières ou stores". Pour réduire la réflexion du sol et modérer sa température, ils plaident là encore pour le développement de

1,5 degré, selon les zones de la rue et le moment de la journée. Entre 16 h et 18 h, quand la chaleur est la plus élevée, le rafraîchissement dépasserait "1° dans presque toute la rue", selon eux. Le projet aurait des performances encore plus grandes sur la température des surfaces, avec des réductions excédant localement 10 degrés à chaque moment étudié.

"Ce guide est une base de réflexion, rappelle Perrine Prigent, l'adjointe marseillaise déléguée à la valorisation du patrimoine et à l'amélioration des espaces publics. On a dit à la rue commune de ne pas hésiter à aller sur notre territoire pour avoir une base concrète d'étude... Il va maintenant falloir se saisir de ces travaux, on voit le type d'interventions qu'il est possible de faire, mais il faut mesurer très précisément la force du trait et la capacité d'action." L'élue se réjouit, en tout cas, que ces propositions trouvent un écho avec le plan "Marseille 2030 - Cœur historique en transition" présenté en mars 2022 : "On a encore une pratique de l'espace public qui est diminué par rapport à son potentiel", regrette-t-elle. Reste à passer à l'action. Rue Liandier, par exemple?

T.L.

"On voit le type d'interventions qu'il est possible de faire."

L'ÉLUE PERRINE PRIGENT

sols végétalisés, mais insistent également sur la nécessité de remplacer les revêtements sombres par des matériaux clairs lorsque c'est possible. Ils insistent enfin pour que ces transformations n'altèrent pas la circulation du vent, un des "rars atouts" de la rue selon eux pour réduire la chaleur.

La rue commune fait également des propositions d'essences végétales à intégrer pour leur résistance aux températures élevées. Selon les auteurs, ces améliorations permettraient de rafraîchir la température de l'air en plein été de 0,3 à

